

Billet d'humeur de la semaine

Les patients sont-ils la priorité ?

Alors que l'accès aux soins devient de plus en plus difficile, nous assistons à des négociations complètement hallucinantes entre l'assurance-maladie et les représentants des médecins. La baisse du nombre de généralistes a été sciemment organisée et se poursuit. La médecine générale n'est pas la plus prisée en raison des conditions de travail et du différentiel de rémunération avec d'autres spécialités. Par ailleurs, le maintien de la rémunération à l'acte sclérose le système. Aujourd'hui, plus de 60 % des dépenses de la Sécurité sociale concernent des patients de plus de 50 ans, atteints de maladies chroniques qui se soignent mais ne se guérissent pas. Leur prise en charge nécessite une équipe de professionnels de santé qui collaborent étroitement et interviennent de manière régulière. Empiler des soins sans véritable coordination aboutit à un résultat médiocre, tout en multipliant des actes techniques coûteux.

La situation actuelle n'est plus acceptable, avec 6,5 millions de personnes sans médecin traitant dont plus de 600 000 atteintes d'affections de longue durée. L'accès aux spécialistes est de plus en plus difficile, la généralisation des dépassements d'honoraires entraînant renoncement aux soins, prise en charge retardée et, au final, une dégradation de l'état de santé des patients. La réponse actuelle est un palliatif de mauvaise qualité, avec des centres de soins non programmés et des téléconsultations qui amènent une sorte d'ubérisation de la médecine : seul un médecin traitant attiré et disponible est capable d'assurer un suivi régulier.

Dans ce contexte, focaliser les négociations sur la seule augmentation du montant de la consultation à 50 euros est une grave erreur. Au regard des expériences menées et des expressions des jeunes médecins, il est indispensable de réfléchir à modifier les modes d'exercice et de rémunération des médecins. L'exercice dans des structures collectives pluriprofessionnelles montre son efficacité, avec une grande satisfaction des professionnels. Par ailleurs, le salariat attire de plus en plus. Il a comme avantage de débarrasser les praticiens des tâches de gestion et d'organisation qu'impose l'exercice libéral. **Le salariat n'a rien de dégradant et n'implique pas une perte de liberté des professionnels. Les statuts de salariés peuvent être variés, depuis celui de fonctionnaire jusqu'à celui de salarié d'une structure coopérative.**

Face à la gravité de la crise actuelle, une politique de rupture est nécessaire autour de deux axes : la réponse aux besoins des patients, qui doit être la priorité, et une amélioration des conditions de travail et de rémunération des professionnels de santé.

Dr Christophe Prudhomme

Le 6 décembre 2022